

Partie 5 : Épargne et dettes communes

Cette partie porte, comme la précédente sur les arrangements financiers des couples, mais sur deux aspects précis : l'épargne en vue de la retraite et les dettes communes.

5.1 L'ÉPARGNE À LONG TERME EN VUE DE LA RETRAITE

Dans le cadre de cette enquête, nous avons souhaité documenter brièvement un autre aspect des arrangements financiers entre conjoints, soit la planification de la retraite. Cette question peut devenir cruciale dans l'éventualité d'une rupture lorsque l'union a duré quelques années et lorsque le couple a eu des enfants. La question était formulée de manière à départager les couples n'ayant pas d'épargne, de ceux où les conjoints épargnent de manière indépendante l'un de l'autre, et enfin, de ceux qui planifient leur retraite à deux. Les répondants devaient identifier l'énoncé correspondant le mieux à leur situation parmi ceux-ci :

- 1) *Nous n'avons pas épargné pour la retraite ni moi ni mon/ma conjoint(e).*
- 2) *Nous épargnons de l'argent en vue de la retraite chacun pour soi, indépendamment l'un de l'autre.*
- 3) *Nous essayons d'équilibrer l'épargne à long terme entre nous en prenant des placements pour chacun de nous deux.*
- 4) *Je ne sais pas.*

5.1.1 La planification de la retraite selon le sexe des répondants

Le tableau 40 montre qu'environ un quart des répondants disent ne pas avoir encore épargné en vue de la retraite. On peut constater que seulement 26 % des répondants affirment faire ce type d'épargne avec leur conjoint alors que la majorité, soit environ 45 % des répondants disent que l'épargne se fait de manière séparée dans leur couple. On observe quelques différences entre les sexes. Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à déclarer vivre dans un couple n'ayant accumulé aucune épargne à ce jour. Pour leur part, les hommes sont un peu plus nombreux à dire qu'au sein de leur couple, chacun épargne pour soi.

Tableau 40 : Arrangements conjugaux autour de la planification de la retraite selon le sexe

Planification de la retraite	Sexe du répondant		
	Homme %	Femmes %	Ensemble
Aucune épargne à ce jour	22	26	24
Épargne chacun pour soi	49	42	45
Épargne commune	25	26	26
Ne sait pas	4	7	5

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3246$, V de Cramer = 0,089, Signification approx. = 0,000

5.1.2 La planification de la retraite selon la contribution de la femme au revenu du ménage

L'épargne pour la retraite semble varier aussi légèrement selon les écarts de revenu entre les conjoints. Le tableau suivant révèle notamment qu'au sein des ménages où la contribution des femmes est la moins élevée, on retrouve davantage de répondants vivant au sein d'un couple n'ayant aucune épargne à ce jour. L'épargne commune en vue de la retraite est proportionnellement plus fréquente dans ce groupe (33 %). On remarquera enfin que c'est au sein des ménages où la femme gagne de 26 % à 40 % du revenu du ménage que l'on retrouve la plus grande proportion des répondants affirmant épargner chacun pour soi (54 %). Ce groupe est suivi de près par les ménages où la conjointe gagne un revenu similaire à celui de son conjoint (soit 52 %).

Tableau 41: Arrangements conjugaux autour de la planification de la retraite selon la contribution de la femme aux revenus du ménage

Types de planification	Contributions de la femme au revenu du ménage				Total
	25 % ou moins %	De 26 à 40 % %	De 41 à 60% %	Plus de 60% %	
Aucune épargne à ce jour	31	19	20	23	22
Épargne chacun pour soi	33	54	52	46	48
Épargne commune	33	26	25	26	27
Ne sait pas	3	1	3	5	3
Total	100	100	100	100	100

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3230$, V de Cramer = 0,191, Signification approx. = 0,000

5.1.3 La planification de la retraite selon les modes de gestion

Nous faisons l'hypothèse qu'il y a un lien de corrélation entre les arrangements pour l'épargne et les modes de gestion. Le tableau 42 révèle plusieurs éléments intéressants. Soulignons d'abord que les conjoints qui mettent en commun leurs revenus ne planifient pas nécessairement l'épargne ensemble pour la retraite. En effet, le tiers des répondants de ce groupe disent épargner ensemble (34 %) et la même proportion (33 %) affirme que chacun épargne de son côté. On peut penser qu'en la matière les conjoints ne s'entendent pas nécessairement sur les meilleures stratégies à adopter pour mettre de l'argent de côté en vue de la retraite. Un moyen de ne pas créer des irritants est sans doute de le faire chacun pour soi. Est-ce que les conjoints disposent alors de montants comparables pour épargner? Nos données ne nous permettent malheureusement pas de répondre à cette question.

Parmi les couples où l'un des conjoints verse à l'autre une allocation destinée à la gestion quotidienne du ménage, la part des répondants qui affirment que l'épargne se fait chacun pour soi (42 %) est plus importante que chez ceux qui gèrent par une mise en commun des revenus (33 %). On peut faire l'hypothèse que la gestion indépendante dans certains couples est donc synonyme d'épargne pour l'un, mais pas toujours pour l'autre.

C'est au sein des couples qui gèrent par un partage des dépenses, au prorata du revenu ou moitié-moitié, que l'on retrouve la plus grande part de répondants affirmant gérer indépendamment l'un de l'autre, ce qui est tout à fait cohérent avec la logique du mode de gestion adopté. Remarquons cependant que malgré ce mode de gestion plus indépendant, entre 10 % et 16 % des répondants affirment néanmoins prévoir la retraite par une épargne commune.

Enfin, on peut observer dans ce même tableau que parmi ceux qui n'ont aucune épargne pour la retraite, une plus grande proportion gère par une mise en commun des revenus. Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, ce phénomène s'explique en partie par le fait que les conjoints ayant de moindres revenus font davantage pot commun et qu'une part non négligeable de ces derniers a moins de capacité d'épargne.

Tableau 42 : Arrangements conjugaux autour de la planification de la retraite selon les modes de gestion

Types de planification	Modes de gestion de l'argent			
	Mise en commun des revenus %	Allocation domestique %	Partage des dépenses au prorata des revenus %	Partage des dépenses 50-50 %
Aucune épargne à ce jour	28	21	17	20
Épargne chacun pour soi	33	42	63	64
Épargne commune	34	33	16	10
Ne sait pas	5	5	4	6
Total	100	100	100	100

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3185$, V de Cramer = 0,175, Signification approx. = 0,000

5.1.4 La planification de la retraite selon le niveau de revenu des conjoints

Les arrangements conjugaux autour de la retraite varient aussi en fonction du niveau de revenu du ménage. Dans les plus bas revenus, beaucoup moins de couples parviennent à mettre de l'argent de côté pour leur retraite, du simple fait que le budget n'est pas suffisant. Plus les revenus du ménage sont élevés, plus nombreux sont les conjoints qui épargnent chacun pour soi. Enfin, l'épargne commune augmente aussi avec le niveau de revenu.

Tableau 43 : Arrangements conjugaux autour de l'épargne pour la retraite selon le revenu familial

Types de planification	Revenu familial annuel				Total %
	Moins de 40 000 \$ %	40 000 \$ à 80 000 \$ %	81 000 \$ à 100 000 \$ %	100 001 \$ et plus %	
Aucune épargne à ce jour	65	33	17	7	22
Épargne chacun pour soi	16	40	57	57	48
Épargne commune	14	23	23	34	27
Ne sait pas	5	4	3	2	3
Total	100	100	100	100	100

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=2201$, V de Cramer = 0,246, Signification approx. = 0,000

5.1.5 La planification de la retraite selon le statut matrimonial

Le statut matrimonial des répondants semble aussi avoir une incidence sur les arrangements autour de l'épargne. Les conjoints en union libre sont, toute proportion gardée, plus nombreux que les couples mariés à gérer l'épargne séparément (53 % contre 37 %). Inversement, les répondants mariés sont près de deux fois plus nombreux à dire qu'ils essaient d'équilibrer l'épargne à long terme entre eux (34 % contre 19 %). Ces différences sont à mettre en relation avec la gestion commune que privilégient très majoritairement les couples en union libre malgré l'absence de cadre juridique prévoyant le partage des biens et de l'épargne en cas de rupture ou de décès. Il en résulte que bien qu'au quotidien les conjoints de fait soient solidaires économiquement (par une mise en commun de leurs revenus, ou une gestion au prorata), la capacité de chacun à cumuler de l'épargne au fil des ans est parfois très inégale entre les conjoints. Les grands écarts de revenus entre ceux-ci et la longue durée de l'union sont de nature à accentuer ces déséquilibres. On pense, par exemple, aux mères en union libre qui consacrent plus de temps à la famille et moins au travail et qui, au fil des ans, accusent un retard dans l'épargne cumulée dans les régimes de retraite public et privé par rapport à leur conjoint de fait.

Tableau 44 : Arrangements conjugaux autour de la planification de la retraite selon le statut matrimonial

Types de planification	Statut matrimonial		Total %
	Marié %	Union libre %	
Aucune épargne à ce jour	24	23	24
Épargne chacun pour soi	37	53	45
Épargne commune	34	19	26
Ne sait pas	5	5	5
Total	100	100	100

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3185$, V de Cramer = 0,175, Signification approx. = 0,000

5.2 LES DETTES COMMUNES (AUTRES QU'UNE HYPOTHÈQUE)

Les conjoints mariés sont solidairement responsables des dettes contractées pour les besoins courants de la famille pendant le mariage. Cela signifie que même si une dépense est engagée sans le consentement de l'autre, ce dernier pourra être tenu responsable de rembourser la totalité de cette dette au même titre que l'époux qui a contracté avec le tiers (art. 397 C.c.Q.). Les conjoints de fait n'ont pas cette obligation.

Une part non négligeable de répondants dit avoir des dettes communes en dehors d'une hypothèque pour ceux qui en ont une. La question suivante leur était posée : *En dehors de la question de l'hypothèque, avez-vous des dettes communes, à vos deux noms?* L'analyse montre ici aussi des différences significatives entre conjoints mariés et conjoints de fait. Les premiers sont un peu plus nombreux à avoir des dettes en commun comparativement aux conjoints en union libre. Pour expliquer ce phénomène, plusieurs pistes seront explorées ultérieurement, notamment l'impact de la durée de l'union et l'âge des répondants ayant des dettes.

Tableau 45 : Dettes communes, à l'exception des hypothèques, selon le statut matrimonial des conjoints

Avoir des dettes communes en dehors de l'hypothèque	Statut matrimonial		
	Marié %	Union libre %	Total %
Oui	50	44	41
Non	50	66	59
Total	100	100	100

Source : Belleau, H. et C. Lavallée, Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3168$, V de Cramer = 0,162, Signification approx. = 0,000

Le fait d'avoir des dettes communes est aussi lié aux modes de gestion de l'argent. Parmi les couples qui gèrent en partageant les dépenses à parts égales, seulement le quart affirme avoir des dettes au nom des deux conjoints. À l'autre bout du spectre, les répondants gérant en faisant pot commun sont deux fois plus nombreux à avoir des dettes aux noms des deux conjoints.

Tableau 46 : Dettes communes, à l'exception des hypothèques, selon les modes de gestion

Dettes communes en dehors de l'hypothèque	Modes de gestion				Total %
	Mise en commun des revenus %	Allocation domestique %	Partage des dépenses au prorata %	Partage des dépenses 50-50 %	
Oui	51	31	32	25	41
Non	49	69	68	75	58
Total	100	100	100	100	100

Source : Unions et désunions conjugales au Québec, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS), $N=3123$, V de Cramer = 0,228, Signification approx. = 0,000